

# LABEL ENTREPRISE ECODYNAMIQUE



# OBJECTIF DU LABEL

Le Label Entreprise Ecodynamique récompense et encourage les entreprises, associations et institutions bruxelloises qui agissent pour réduire leurs impacts sur l'environnement. Il valorise les initiatives environnementales, notamment en matière de gestion et prévention des déchets, d'utilisation rationnelle de l'énergie, de gestion de la mobilité des travailleurs... Il s'agit d'une **reconnaissance officielle et gratuite**.

Le label a été créé en mai 1999 et a été revu en profondeur en février 2018. Il est coordonné par l'Administration régionale de l'environnement et de l'énergie, Bruxelles Environnement.



# FONCTIONNEMENT DU LABEL

Le Label Entreprise Ecodynamique évalue la **démarche en éco-gestion** selon une grille de critères précis. Pour ce faire, le Label utilise un **référentiel objectif et transparent**, qui guide le candidat dans 8 thématiques environnementales : Achats, Bruit, Déchets, Eau, Énergie, Espaces verts, Mobilité et Sol.

Les efforts réalisés sont symbolisés selon une échelle à trois niveaux : une, deux ou trois étoile(s).



## PROCESSUS DE LABELLISATION

1

LE CANDIDAT S'INSCRIT SUR LA PLATEFORME

2

LE CANDIDAT CRÉE UN DOSSIER AVEC LE RÉFÉRENTIEL  
EN COURS ET APPLICABLE AU CONTEXTE DU CANDIDAT

3

LE CANDIDAT SOUMET LE DOSSIER COMPLÉTÉ

4

LE VÉRIFICATEUR CONTRÔLE LES PREUVES

5

LE CANDIDAT REÇOIT SON LABEL

# LE LABEL VOUS AIDE



**Votre image de marque est renforcée**

En affirmant votre préoccupation environnementale, vous vous démarquez de vos concurrents et votre organisme attire le regard de vos partenaires ou même de vos futurs employés : la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et la gestion environnementale jouent de plus en plus un rôle dans le choix d'un nouvel employeur.

**L'environnement, ça compte pour vous**

En allant au-delà des obligations environnementales qui vous concernent, vous faites partie de celles et ceux qui innovent à Bruxelles et font bouger les choses!

**Réalisez des économies**

Vos initiatives environnementales diminuent votre consommation d'eau et d'électricité, et votre production de déchets. Elles vous permettent de réaliser des économies au niveau financier et des ressources.

**Vous avancez à votre rythme**

Vous êtes libre de vous faire labelliser au rythme que vous souhaitez ! Selon les moyens humains et le temps disponible, vous pouvez demander le label chaque année ou tous les 2, 3, 4 ans, etc. Vous vous faites labelliser quand vous êtes prêt. Vous êtes récompensé selon votre rythme de progression.

**Votre entreprise est reconnue par la Région**

Votre entreprise est officiellement reconnue pour ses efforts en matière de politique environnementale et bénéficie d'une publicité gratuite.

**Vous pouvez échanger des expériences**

Vous partagez des expériences et établissez des contacts avec d'autres entreprises pendant des moments de networking organisés par Bruxelles Environnement.

Et en plus c'est gratuit !

# LE LABEL VOUS ACCOMPAGNE

## HELPDESK

En plus d'être formé à l'utilisation d'une plateforme dédiée au label ([www.ecodyn.brussels](http://www.ecodyn.brussels)), le candidat a accès à un service technique (helpdesk) pour répondre à ses questions lors de sa candidature.

## FORMATIONS

Bruxelles Environnement offre aux organismes candidats et labellisés un ensemble de supports gratuits, et organise des séminaires et des formations thématiques ou spécifiques à un secteur. Ces moments de rencontre entre professionnels sont l'occasion d'échanger des pratiques innovantes et de mutualiser les apprentissages.

## PLUS D'INFOS

[www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)

[info@ecodyn.brussels](mailto:info@ecodyn.brussels)



© Yvan Glavie

INFO



bruxelles  
environnement  
.brussels

02 775 75 75  
[WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS](http://WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS)